

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 24 octobre2023

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

2023.039 Désignation de nouveaux délégués du SICTOM des Combrailles au VALTOM

Innovation et prospective

2023.040 Création d'une structure départementale pour le développement des énergies renouvelables

Affaires administratives

2023.041 Actualisation des taux pour les frais d'hébergement et de repas

2023.042 Désignation en remplacement des représentations de Claire Lempereur

2023.043 Commission d'Appel d'Offres (CAO), modification de sa composition

2023.044 Commission de Délégation de Service Public (CDSP), modification de sa composition

2023.045 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA), Délégation du Président

2023.046 Mandatement du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la garantie Prévoyance

2023.047 Prévoyance, mandatement du Centre De Gestion (CDG) 63 pour une mise en concurrence

2023.048 Mise à jour du tableau des effectifs

2023.049 Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Affaires financières et prospectives budgétaires

2023.050 VALTOM Energie Biométhane (VEB), recours au nantissement

2023.051 Projet d'épuration des biogaz de Puy-Long et du méthaneur du pôle Vernéa du VALTOM, contrats entre WAGA Energy et VALTOM Energie Biométhane

2023.052 Rapport annuel 2022 Vernéa *

2023.053 Rapport annuel 2022 du VALTOM *

2023.054 Décision Modificative (DM) n° 2 du budget principal 2023

2023.055 Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) 2023, Décision Modificative (DM) n° 2

2023.056 Facturation des agendas VALTOM 2024 aux collectivités

2023.057 Convention de refacturation pour la création d'une déchèterie et d'une plateforme de valorisation des biodéchets sur l'Installation de Déchets Non Dangereux (ISDND) « Les Balusseaux » à Saint-Sauves-d'Auvergne

2023.058 Grilles de tarification 2024 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

2023.059 Tarification VALTOM 2024 des forfaits transfert et transport

2023.060 Tarification VALTOM 2024 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS)

* NB - En raison de contraintes de temps et même si ces 2 sujets ne relèvent pas spécifiquement des affaires financières et de la prospective budgétaires, ceux-ci ont chronologiquement été présentés en s'intercalant entre 2 délibérations financières.

Valorisation et recyclage

- 2023.061 Contractualisation du VALTOM pour la nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB)
- 2023.062 Convention de coopération et d'exploitation pour le site des Balusseaux à Saint-Sauves d'Auvergne entre le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM, avenant n° 1
- 2023.063 Marché 23-06 d'exploitation des plateformes de compostage des déchets végétaux, attribution
- 2023.064 Marchés 21 03 006 A pour la valorisation du plâtre collecté en déchèterie, avenants
- 2023.065 Marché 21 03 006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèterie, avenants n° 1 et n° 2
- 2023.066 Marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante, lot 4, avenant n° 1
- 2023.067 Marché 21-11-018 portant sur les travaux de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet, lot n° 01, avenant n° 1
- 2023.068 Marché d'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 2
- 2023.069 Convention de refacturation des collectes amiante de Clermont Auvergne Métropole

Economie circulaire et prévention

- 2023.070 Convention de partenariat avec le Clermont Université Club (CUC) Badminton
- 2023.071 Ressorcerie ArTex - Soutien au démarrage Convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 FEVRIER 2023

Le **24 octobre 2023**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 11 octobre 2023

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine,
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MARTIN Frédéric, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame GAIDIER Michelle (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CINEUX Cyril, CLEMENT Jean-Marie, DAURAT Jean-Claude, GUITTON Florent, LANDIVAR Diego.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

2023.039 Désignation de nouveaux délégués du SICTOM des Combrailles au VALTOM

Le comité syndical prend acte de la désignation par le SICTOM des Combrailles, de M. Bernard Bouleau et M. René Dequaire en tant que délégués titulaires au VALTOM et de M. Jean-Claude Leduc et Mme Margaux Piquelle en tant que délégués suppléants.

Innovation et prospective

2023.040 Création d'une structure départementale pour le développement des énergies renouvelables

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Confier mandat au Président du VALTOM pour mener plus loin la réflexion sur une structuration départementale unique de portage des projets liés aux énergies renouvelables ;
- A cette fin, engager un processus opérationnel avec les structures existantes, le Conseil départemental du Puy de Dôme et le Territoire d'Energie 63, pour travailler aux opportunités d'entrée du VALTOM, à parts égales avec, au capital de la SAS existante, Puys d'Energies ;
- A défaut de coopération, poursuivre le développement des projets de production d'énergies renouvelables du VALTOM avec les outils déjà mis en place (notamment le syndicat d'énergie de la Vienne, Soregies).

Affaires administratives

2023.041 Actualisation des taux pour les frais d'hébergement et de repas

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Appliquer aux agents et aux élus du VALTOM les nouveaux taux des frais d'hébergement et de repas dans les conditions prévues par l'arrêté susvisé ;
- Charger le Président d'engager toutes démarches en ce sens.

2023.042 Désignation en remplacement des représentations de Claire Lempereur

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner :

- M. Bernard Bouleau (SICTOM des Combrailles) comme suppléant au sein de la CCSPL ;
- M. Bernard Bouleau (SICTOM des Combrailles) comme suppléant au sein de la CCF ;
- Mme Catherine Fromage (SIB) comme déléguée élue pour le CNAS.

2023.043 Commission d'Appel d'Offres (CAO), modification de sa composition

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la modification de la CAO en désignant Mme Catherine Fromage en remplacement de Mme Claire Lempereur.

2023.044 Commission de Délégation de Service Public (CDSP), modification de sa composition

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la modification de la CDSP en désignant Mme Catherine Fromage en remplacement de Mme Claire Lempereur.

2023.045 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA), Délégation du Président

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} septembre 2023.

2023.046 Mandatement du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la garantie Prévoyance

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Etudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la PSC - garantie prévoyance ;
- Donner mandat au Président du CDG 63 afin qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la PSC et plus spécifiquement sur la

garantie prévoyance et qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif ;

- Préciser que la validité de cet accord collectif et son application au sein du VALTOM sont subordonnées à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

2023.047 Prévoyance, mandatement du Centre De Gestion (CDG) 63 pour une mise en concurrence

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Donner mandat au CDG 63 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance ;
- Communiquer au CDG 63 les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs concernés ;
- Prendre acte que son adhésion à cette convention n'interviendra qu'à l'issue de cette procédure par délibération et après convention avec le CDG 63 et que le VALTOM garde la faculté de ne pas signer le contrat souscrit par le CDG 63 après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés.

2023.048 Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Mettre à jour le tableau des effectifs ;
- Autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

2023.049 Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Claude DEVES en qualité de référent déontologue des élus du VALTOM durant toute la durée de ce mandat.

Affaires financières et prospectives budgétaires

2023.050 VALTOM Energie Biométhane (VEB), recours au nantissement

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le recours au nantissement à hauteur de 49 % des actions détenues par le VALTOM dans la société de projet VEB ;
- Affecter au bénéfice de l'établissement bancaire intervenant en qualité d'agent des sûretés pour le compte des parties financières, 490 actions composant le capital de VEB en gage, à titre de garantie de l'exécution par VEB des charges et conditions de la convention de crédit destinés à financer les projets portés par VEB ;
- Donner tout pouvoir au Président pour :
 - Signer le contrat de nantissement retenu ;
 - Etablir la désignation exacte et l'origine de propriété des actions virées au crédit du compte-titre nanti ;
 - Stipuler toutes charges et conditions ;
 - Procéder à tout virement des titres concernés au crédit du compte-titres nanti au bénéfice de l'établissement bancaire intervenant pour le compte des parties financières ;
 - Clore et arrêter tous les comptes d'instruments financiers ;
 - Délivrer toute attestation de nantissement de comptes ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, bordereaux, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

2023.051 Projet d'épuration des biogaz de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa du VALTOM, contrats entre WAGA Energy et VALTOM Energie Biométhane (VEB)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer :

- Le contrat de construction (EPC) ;
- Le contrat d'exploitation/maintenance (O&M) ;

- Le contrat de gestion administrative (Management fees).

2023.052 Rapport annuel 2022 Vernéa

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Prendre acte du rapport annuel d'activité Vernéa ;
- Autoriser le Président à le diffuser.

2023.053 Rapport annuel 2022 du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2022 ;
- Autoriser le Président à le diffuser.

2023.054 Décision Modificative (DM) n° 2 du budget principal 2023

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la DM n° 2 du budget principal 2023.

2023.055 Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) 2023, Décision Modificative (DM) n° 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la DM n° 2 du budget CODOEC 2023.

2023.056 Facturation des agendas VALTOM 2024 aux collectivités

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de

- Valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2024 de 5,89 € HT ;
- Autoriser le Président à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

2023.057 Convention de refacturation pour la création d'une déchèterie et d'une plateforme de valorisation des biodéchets sur l'Installation de Déchets Non Dangereux (ISDND) « Les Balusseaux » à Saint-Sauves-d'Auvergne

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de refacturation au SMCTOM Haute-Dordogne de la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des différents aménagements sur le site « Les Balusseaux » à Saint-Sauves d'Auvergne.

2023.058 Grilles de tarification 2024 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs ci-après relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2024.

2023.059 Tarification VALTOM 2024 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider les montants des forfaits transfert et transport depuis les centres de transfert VALTOM en prenant en compte les tonnages annuels et les modalités techniques d'exploitation, au titre de la facturation 2024 par les collectivités adhérentes du VALTOM à son attention, selon la répartition suivante :
 - *Le forfait transfert*, qui regroupe les charges d'exploitation, est fixé à :
 - 2,20 € HT / t, pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), qui gère en régie le centre de transfert de Thiers (2,15 € HT / t en 2023) ;
 - 3,30 € HT / t, pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (3,23 € HT / t en 2023) ;
 - 5,51 € HT / t, pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), le SBA et le SICTOM Issoire Brioude (SIB) gérant en régie les centres de transfert d'Ambert pour ALF, Issoire et Lempdes-sur-Allagnon pour le SIB et Riom pour le SBA (5,39 € HT / t en 2023) ;
 - 6,61 € HT / t, pour le SICTOM des Couzes, le SYDEM Dômes et Combrailles et le SMCTOM Haute-Dordogne gérant respectivement en régie les centres de transfert de Saint Diéry, Saint Ours les Roches et Saint Sauves (6,46 € HT / t en 2023).

- Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutoire :
 - 12,02 € HT / t pour le SBA concernant les centres de transfert de Riom et de Vertaizon (11,96 € HT / t en 2023) ;
 - 14,43 € HT / t pour le SIB concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Allagnon et d'Issoire (14,36 € HT / t en 2023) ;
 - 21,64 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves (au lieu 21,54 € HT / t en 2023).
- D'arrêter le montant des forfaits transport au titre de la facturation 2023 et 2024 pour les gravats au départ de la plateforme de transit du VALTOM de Saint-Sauves d'Auvergne :
 - Le forfait transport prenant en compte l'éloignement de la plateforme de transit par rapport à l'exécutoire (forfait en adéquation / transport au départ des centres de transfert) :
 - 16,50 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le transport de gravats entre Saint-Sauves d'Auvergne et Vebret pour l'année 2023 ;
 - 16,74 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le transport de gravats entre Saint-Sauves d'Auvergne et Vebret pour l'année 2024 selon la formule d'actualisation des forfaits transport.

2023.060 Tarification VALTOM 2024 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la tarification 2024 suivante à la tonne, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) incluse, à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2024, à :

- 121,35 € HT/t pour les OMR et les DEM ;
- 318,75 € HT/t pour les RTCS.

Valorisation et recyclage

2023.061 Contractualisation du VALTOM pour la nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Contractualiser au nom des collectivités adhérentes qui le souhaitent et auront délibéré expressément en ce sens, avec l'OCA Bâtiment, représentant les éco organismes de la filière à REP PMCB ;
- Signer tous les documents afférents ;
- Percevoir les soutiens de la filière à REP PMCB et les reverser partiellement à ses collectivités adhérentes tel que décrits dans la délibération dans le cas de la contractualisation VALTOM ;
- Percevoir les soutiens de la filière à REP PMCB pour le flux amiante en cas de contractualisation individuelles de ses collectivités adhérentes.

2023.062 Convention de coopération et d'exploitation pour le site des Balusseaux à Saint-Sauves entre le SMCTOM Haute Dordogne et le VALTOM, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'avenant n° 1 à la convention établie entre le SMCTOM Haute-Dordogne et le VALTOM pour l'exploitation des installations présentes sur le site des Balusseaux à Saint-Sauves d'Auvergne et pour le transport des déchets depuis le centre de transfert et des gravats depuis la plateforme de transit du site ;
- Autoriser le Président à signer cet avenant n° 1 à la convention.

2023.063 Marché 23-06 d'exploitation des plateformes de compostage des déchets végétaux, attribution

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider l'attribution du marché n° 23 06 - Exploitation des plateformes de compostage de déchets végétaux selon l'avis de la CAO du 10 octobre 2023 :
 - Pour le lot 1 - Plateforme d'Ambert à l'entreprise Claustre Environnement pour un montant de 75 700 € HT/an ;
 - Pour le lot 2 - Plateforme de Charbonnier-les-Mines à l'entreprise Praxy Centre pour un montant de 319 204, 75 € HT/an.
- Autoriser le Président à signer lesdits marchés et toute pièce y afférant.

2023.064 Marchés 21 03 006 A pour la valorisation du plâtre collecté en déchèterie, avenants

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants au marché 21 03 006 A (10 lots) pour la valorisation du plâtre collecté en déchèterie.

2023.065 Marché 21 03 006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèterie, avenants n° 1 et n° 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants 1 et 2 aux 10 lots du marché 21 03 006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèteries.

2023.066 Marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante, lot 4, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante – lot 04.

2023.067 Marché 21-11-018 portant sur les travaux de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet, lot n° 01, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet avenant n° 1 avec la société TP LYAUDET.

2023.068 Marché d'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 du marché 21 02 002 avec l'entreprise ONYX ARA (Véolia) pour un montant de 699 105,50 €HT.

2023.069 Convention de refacturation des collectes amiante de Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de refacturation par le VALTOM à CAM du surcout lié aux prestations de collectes ponctuelles d'amiante lié sur le site de Véolia à Gerzat.

Economie circulaire et prévention

2023.070 Convention de partenariat avec le Clermont Université Club (CUC) Badminton

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CUC Badminton.

2023.071 Ressorcerie ArTex - Soutien au démarrage Convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider le principe d'un soutien financier pour le démarrage de la Ressourcerie ArTex à hauteur de 3 700 € HT en 2023 ;
- Autoriser le Président à signer la convention afférente.